Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260520-DE2026_103-DE

Audierne

Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Membres votants : 29

Le 20 mai 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Florent LARDIC, maire.

Envoi de la convocation le : 13 mai 2026 Publication de la convocation le : 13 mai 2026

Etaient présents :
M. Florent LARDIC, Mme Carine THOMAS, M. Thierry COUPELANT, Mme Sandrine PAUL, M. Thierry CAPRON, Mme Nadine JUDE, M. Christian NEVEU, Mme Armelle BRARD, M. Yves MIOSSEC, M. Marc ARZEL, M. Michel VAN PRAET, M. Georges CASTEL, Mme Malika REDAOUIA, M. Jean-Yves MORVAN, M. Laurent FAURE, Mme Danièle PRIOL-THOMAS, M. Paul LADMIRAULT, Mme Frédérique TAPON, Mme Sophie PREUNEL, Mme Adélie CASTEL, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Corinne LE MOENNER, M. Guy LANCOU, M. Pascal MENDILI, M. Grégoire DIRSON, Mme Nathalie DE NEVE
Etaient absents :
Mme Linda RIOU a donné procuration à M. Thierry COUPELANT
M. Jérémy CLOAREC a donné procuration à Mme Carine THOMAS

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : Mme Carine THOMAS
Date de transmission au contrôle de légalité : 27 MAI 2026
Date de publication : 27 MAI 2026

Délibération n° 2026-103 : Convention avec l'opéra de Paris pour les représentations d'été
Rapporteur : M. Florent LARDIC

M. Le Maire expose à l'assemblée :
L'Opéra national de Paris a initié une opération intitulée « Opéra d'été » destinée à décentraliser et démocratiser l'accès à l'opéra sur des lieux de villégiatures.
Dans le cadre de cette opération, il est proposé de présenter au Théâtre Georges Madec deux projections gratuites :

- 16 juillet 2026 : projection gratuite de la captation de l'opéra « La Bohème » ;
- 12 août 2026 : projection gratuite captation programme de ballets « Balanchine / Béjart / Pite ».

Une convention permet de formaliser les modalités de ces projections, identifier les obligations de chacune des parties pour leur mise en œuvre, convention jointe en annexe.

Entendu l'exposé de M. Le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver la convention de partenariat entre l'Opéra de Paris et la Commune d'Audierne relative à la projection de 2 œuvres ;
- Autoriser Monsieur le maire à signer la présente convention et ses éventuels avenants ;
- Autoriser Monsieur le maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Florent LARDIC

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTÈRE)

La Secrétaire de séance,
Carine THOMAS

HOTEL DE VILLE
12, QUAI JEAN JAURES – 29770 AUDIERNE
TEL : 02 98 70 08 47
COURRIEL : accueil.audierne@audierne.bzh

MAIRIE ANNEXE
3, RUE SURCOUF - ESQUIBIEN - 29770 AUDIERNE
TEL : 02 98 70 02.76
www.audierne.bzh